

6 novembre 2012

12.394

Question Johanne Lebel Calame**Des ambulances accessibles sans assurance complémentaire, dans tout le canton?**

Selon un avis officiel publié le 1^{er} novembre dans le *Courrier du Val-de-Travers hebdo*, la nouvelle convention sur les frais de transport et de sauvetage prévoit que "les tarifs des interventions ambulances augmenteront fortement". Par cet avis, le Conseil communal de Val-de-Travers informe la population que "ces frais seront partiellement à charge des patients qui n'ont pas couvert ce risque par une assurance complémentaire".

Le transport des patient-e-s est au centre des inquiétudes exprimées par les élu-e-s du Val-de-Travers à propos de la réorganisation du système hospitalier neuchâtelois et de la centralisation des soins aigus sur un ou deux sites. Malgré les prestations assurées par la policlinique de l'Hôpital de Couvet, la population du district subit un risque accru de devoir utiliser l'ambulance, sur des distances relativement longues, pour accéder à des soins de base. Le canton le reconnaît: au Vallon, la sécurité sanitaire exige une dotation ambulancière accrue. La nouvelle convention fait apparaître un risque nouveau, à la fois grave et inacceptable: celui qu'une partie de la population neuchâteloise soit privée de soins faute de moyens pour payer la part hors LAMal du transport ambulancier ou pour souscrire une assurance complémentaire.

Il devient urgent de régler la question du transport. Les médecins et les élu-e-s du Val-de-Travers ont suggéré diverses pistes: faire de l'Hôpital de Couvet une porte d'entrée dans HNe, diminuer les coûts en recourant à des véhicules sanitaires légers, mutualiser le financement des ambulances par un "pot commun" tel celui des transports publics.

L'obligation d'une assurance complémentaire pour assurer l'accès aux soins est un fait nouveau. Un autre moyen vient allonger la liste: que l'Etat négocie et souscrive lui-même une assurance complémentaire collective "transport et sauvetage".

- Quelle est l'ampleur du problème? Plus précisément: quel sera le report de charges sur les personnes transportées? Toutes les régions sont-elles concernées?
- Comment le Conseil d'Etat pense-t-il le résoudre? Plus précisément: va-t-il exiger que tous les sites de HNe soient des portes d'entrée, proposer un pot commun "ambulances", financer une complémentaire?

Cosignataires: A. Houlmann, B. Nussbaumer et C. Fischer.